

## Les actions menées sur l'agglomération

La communauté d'agglomération troyenne évolue.

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Troyes, les communautés de communes Seine Melda Coteaux, Seine Barse, Bouilly Mogne Aumont et six communes des Portes du Pays d'Othe se sont rassemblés pour créer une nouvelle agglomération « Troyes Champagne Métropole », soit 81 communes aujourd'hui rassemblées.

### PRÉSENTATION DES POINTS CONSEIL EMPLOI

Quelles sont leurs missions et leur fonctionnement ?

Actuellement, 6 Points Conseil Emploi, situés à La Chapelle Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Sainte-Savine et Troyes, accueillent et conseillent les personnes, habitant l'agglomération, qui sont à la recherche d'un emploi. Ils œuvrent en collaboration étroite avec Pôle emploi.

Ces services proposent des prestations de proximité aux personnes qui le désirent :

- Suivi personnalisé,
- Accès aux informations utiles (marché du travail, offres d'emploi, métiers, formations),
- Mise à disposition de bornes d'accès à Internet,
- Animation d'ateliers,
- Mise en relation avec un interlocuteur dédié, à même de comprendre la situation et le projet professionnel du demandeur d'emploi.

Ce dispositif a pour vocation d'évoluer en s'adaptant aux attentes et nouveaux besoins des territoires de Troyes Champagne Métropole. Les Points Conseil Emploi sont d'ores et déjà ouverts à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, habitant dans les communes de Troyes Champagne Métropole.

### RECRUTEMENT

5 gestionnaires-adjoints des déchèteries de Troyes Champagne Métropole, gérées par Véolia, sont en cours de recrutement pour des CDI à pourvoir le 15 mars 2017.

Ainsi, tous les partenaires Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission Locale, Boutique Boulot, EA2I, Solidarité Emploi Services, Régie de nos quartiers, Régie services, se mobilisent autour des Points Conseil Emploi dans ce processus de recrutement.

Missions : accueil, renseignements et orientation des usagers, optimisation des tris, gestion des flux.

## Infos Pôle Emploi

### UNE NOUVELLE COMMUNICATION À DESTINATION DES ÉLUS & PARTENAIRES

Afin de faire connaître les transformations et résultats de Pôle emploi, la Direction des partenariats, de la territorialisation et des relations extérieures de Pôle emploi lance une newsletter. Cette newsletter, à destination des élus et partenaires, comprend un socle commun d'informations nationales et un focus territorialisé par région. Abonnez-vous !

[http://poleemploi\\_elus\\_partenaires.pr-rooms.com/HomeBanner.aspx](http://poleemploi_elus_partenaires.pr-rooms.com/HomeBanner.aspx)

FAITES LA DIFFÉRENCE, POSTEZ VOTRE CV EN LIGNE SUR [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



- Pour une plus grande visibilité auprès des employeurs
- Pour répondre plus facilement aux offres
- Pour recevoir des propositions d'emploi et de contact de la part des recruteurs
- Pour afficher la diversité de ses expériences en créant jusqu'à 5 CV différents

Rdv sur : <AppData/Local/Microsoft/Windows/Temporary Internet Files/Content.Outlook/FYDMZ7QO/ici>  
<http://www.pole-emploi.fr/region/grand-est/actualites/faites-la-difference-postez-votre-cv-en-ligne--@/region/grand-est/article.jspz?id=382922>

### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Plusieurs formations débutent prochainement :

- Aide à la personne
- Contrôleur Technique Automobile

Renseignements dans les Points Conseil Emploi ou auprès de Pôle emploi.

## Infos Flash

### Signature d'un accord-cadre national entre l'AMF et Pôle emploi

**Pôle emploi, l'Association des Maires de France (AMF) et les présidents d'intercommunalités s'engagent en faveur d'une coopération renforcée entre les communes, intercommunalités et Pôle emploi. Un objectif commun : répondre aux besoins des territoires.**

La collaboration entre Pôle emploi et les communes et intercommunalités résulte d'un partenariat, engagé de longue date, dans le cadre d'une politique active des services rendus aux usagers. La connaissance fine qu'ont les collectivités de leur territoire est largement sollicitée. Elle représente une valeur ajoutée incontournable pour apporter des réponses pertinentes en matière d'emploi. Sans oublier l'expertise de Pôle emploi qui, depuis 2013, s'est engagé dans la territorialisation de ses actions.

**« Il ne peut y avoir de politique de l'emploi hors sol ; le maire est un rouage indispensable pour l'enraciner dans les territoires. Pour la recherche d'emploi, comme sur bien d'autres sujets, le maire est souvent le premier recours et le dernier espoir. Il a toute sa place pour porter et relayer les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi »** André Laignel, 1er Vice-président délégué de l'AMF.

#### Une coopération renforcée entre les collectivités locales et Pôle emploi

En s'appuyant sur des initiatives territoriales fructueuses, Pôle emploi et l'AMF ont décidé d'élargir et de renforcer la collaboration entre les communes, les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et Pôle emploi, pour favoriser le développement économique local et le retour à l'emploi.

Cet accord s'appuie sur une volonté de trouver des solutions innovantes et pérennes. Il tire sa force de l'engagement de ses acteurs pour répondre aux attentes des territoires.

**« Je suis convaincu de l'efficacité de cette collaboration pour apporter des réponses adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi, des entreprises et des employeurs publics »**

Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi

Cet accord s'articule autour de trois axes :

- Faciliter l'échange d'informations,
- Mutualiser les efforts pour contribuer au développement d'actions communes,
- Faciliter l'accès des communes et EPCI à l'indemnisation.

Un comité de pilotage composé de membres de l'AMF, de Pôle emploi et des directions régionales et territoriales, se réunira deux fois par an, afin de :

- définir des actions nationales et/ou régionales à mettre en œuvre,
- suivre les impacts des partenariats mis en place,
- faire des propositions d'amélioration du présent accord.

Ce nouvel accord s'inscrit dans le prolongement de la collaboration de Pôle emploi avec l'Assemblée des Départements de France et des partenariats engagés avec Régions de France.



## Le site utile du moment

Le site de l'AMF permet d'accéder à de nombreuses informations utiles aux maires. L'accord cadre national entre l'AMF et Pôle emploi est téléchargeable

[http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=24101&TYPE\\_ACTU](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24101&TYPE_ACTU)

# Du côté de la Mission Locale

## POINT CONSEIL EMPLOI DE ST-ANDRE-LES-VERGERS

Réception sur RDV à la permanence Mission Locale au C.C.A.S.,

**le lundi 27 février 2017, de 13h30 à 17h.**

Référent : Corinne GATEAUX, 03.25.73.62.22 (Troyes) ou 03.25.74.22.60 (C.C.A.S. St André)

## POINT CONSEIL EMPLOI DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Réception sur RDV (dont inscriptions) à la permanence Mission Locale au P.C.E.,

**les jeudis 2 et 16 février 2017, de 13h30 à 17h.**

Référente : Marie-Pierre GABRIEL, 03.25.73.62.22 (Troyes) ou 03.25.71.61.54 (PCE St Julien)

## POINT CONSEIL EMPLOI DE PONT-SAINTE-MARIE

Permanences Mission Locale à la Maison de l'Animation et de la Culture,

**les jeudis 2 et 16 février 2017, de 13h30 à 17h.**

Référent : Charles MAISON 03.25.73.62.22 (Troyes) ou 03.25.81.83.96 (PCE Pont Ste Marie)

## ANTENNE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

2 Conseillères Emploi-Formation (Juliette JAMARD & Angélique DEMOULE), 1 Conseillère Q.P.V. (Hawa DIARRA) appuyées par un agent administratif (Fabienne ELSNER dans les locaux du P.C.E.

**Inscriptions sur RDV du lundi au vendredi (sauf le mercredi), de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le lundi 10h30 et le vendredi 16h).**

## ATELIERS « RECHERCHE D'EMPLOI »

Alternance de temps de travail collectif, d'échanges et de temps de travail individuels destinés aux jeunes ayant un projet identifié en termes de recherche d'emploi - 5 jeunes maximum/atelier.

**Prochains ateliers les mardis 7, 14, 21 et 28 février 2017.**

Animation/inscriptions : Céline GARNIEL, 03.25.73.62.22

## DÉMARRAGE DE LA GARANTIE JEUNES



**Contacts Mission Locale/Annexe : Mehdi MARCHAND / Chrystelle CORDELLE,**

**Ligne directe : 03.25.40.39.59 – Mail : [contact.gj@missionlocaletroyes.org](mailto:contact.gj@missionlocaletroyes.org)**

**Objectif :**

Accès à l'EMPLOI et à l'AUTONOMIE des JEUNES les plus vulnérables

Ce programme est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme initiative pour l'emploi des jeunes.

**C'est QUOI ?**

.....

**La Garantie Jeunes est un dispositif fondé sur le «donnant-donnant»**

- Un engagement de l'Etat et de l'Union Européenne à faire en sorte que les jeunes vivent mieux.
- Un geste de confiance vers les jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité.
- Un engagement du jeune à aller vers l'autonomie à travers un parcours d'accompagnement intensif et une multiplication de périodes de travail.

**Attention ! La Garantie Jeunes n'est pas un droit :**

L'entrée est décidée par une commission comprenant des représentants de l'Etat, des Missions Locales ainsi que des acteurs de l'emploi et de l'insertion.

**Pour QUI ?**

.....

- Les jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Vivant hors du foyer familial ou au sein du foyer mais sans soutien financier
- Ni en emploi
- Ni en formation
- Ni scolarisé / étudiant
- Avec un niveau de ressource faible
- Jeunes volontaires, motivés, prêts à venir tous les jours
- Jeunes ayant besoin d'accéder à l'autonomie

**COMMENT en bénéficier?**

.....

- 1° Rencontrer un conseiller de la Mission Locale et déposer un dossier de candidature,
- 2° Passage du dossier en Commission Locale,
- 3° Signature du contrat «Garantie Jeunes» engageant le jeune et la Mission Locale pour 1 an.

**COMMENT ça marche?**

.....

**La démarche exige que le jeune soit en action tous les jours.**

- Un parcours d'accompagnement intensif d'accès à l'emploi et/ou à la formation. L'accompagnement se déroule sur les 4 premières semaines en collectif (du lundi au vendredi) et se poursuit en individuel.
- Une garantie de ressources via le versement d'une allocation forfaitaire d'un montant maximum de 470,95 €, sous conditions de:
  - respecter les phases d'accompagnement collectif et personnalisé,
  - de rechercher activement les opportunités d'emploi,
  - d'accepter les mises en situation professionnelles,
  - de déclarer chaque mois ses ressources d'activité.